

L'ARRÊT DU TABAC

fait partie du traitement de votre cancer

Si actuellement vous fumez, quel que soit votre cancer (poumon, vessie, sein, oropharyngée...), il est recommandé d'arrêter de fumer, et ce, le plus tôt possible. L'arrêt du tabac est bénéfique pour la tolérance des traitements et un meilleur pronostic de votre maladie.

Chaque cigarette fumée introduit dans votre corps de nombreux agents pouvant perturber l'efficacité de votre traitement.

Ainsi, la lutte contre votre cancer sera favorisée et les risques de survenue d'autres maladies graves seront réduits : infarctus du myocarde, autres cancers, maladies respiratoires...

Vous fumez ?

Il n'est pas facile d'arrêter de fumer seul.

L'HNFC vous propose un accompagnement tabacologique pour vous aider à ne pas fumer durant votre passage au sein de notre établissement.

Vous pouvez ainsi contacter :

- notre tabacologue : 03 84 98 23 50
- notre partenaire Tab-agir : 03 86 52 33 12
- Tabac info service : 39 89

Pour vous aider, des substituts nicotiques peuvent vous être proposés et prescrits (*remboursés à 100% par la sécurité sociale*).

Ces substituts vous permettent d'obtenir de la nicotine (causant la dépendance) à partir d'une source autre que les cigarettes, comme les gommes, les patchs, les pastilles et les vaporisateurs à la nicotine.